

**DECLARER LA CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE A LA TAXE  
APPRENTISSAGE DSN MARS 2023**

La Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage est à déclarer annuellement en exercice décalé à partir de 2023 (sur la période d'emploi de mars, à déclarer en DSN le 5 avril), sur un seul établissement de l'entreprise.

**ATTENTION : Pensez à inclure le montant concernant les salariés sortis sur l'année N-1.**

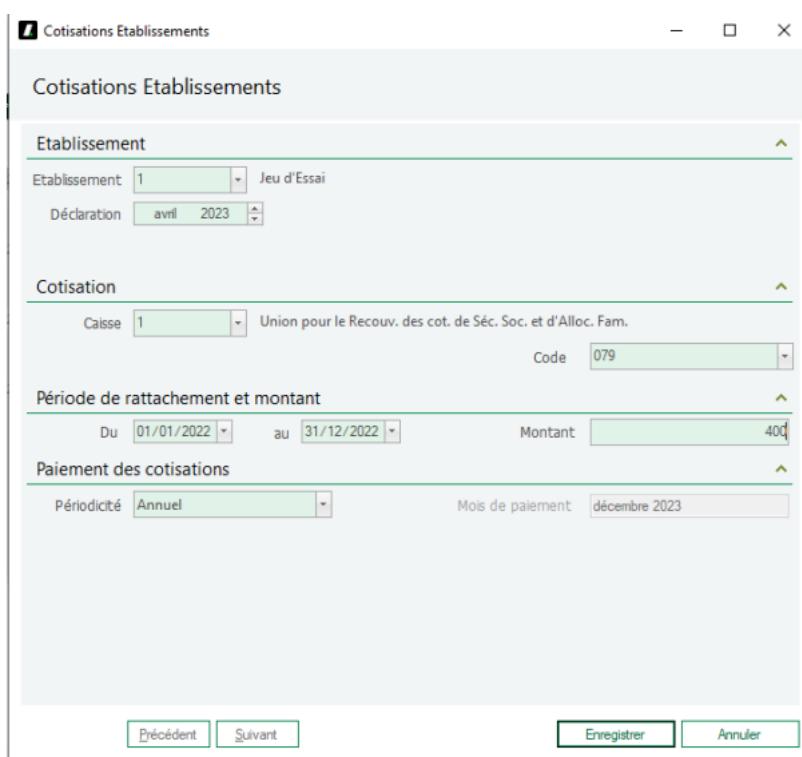
**Les étapes à suivre dans Sage DS sont les suivantes :**

- Dans le bouton 'Cotisations établissements' \ Ajouter '+' le code cotisation 079 \ Saisir le montant de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (dans notre exemple 400.00€) et cliquer sur 'Enregistrer'
- Actualiser la DSN du mois courant
- Dans la déclaration DSN \ onglet Etablissement, vérifier que la cotisation établissement précédemment saisie est présente dans le bloc « Cotisation établissement - S21.G00.82 »
- 

**Bloc « Cotisation établissement » (S21.G00.82) :**

- Valeur (S21.G00.82.001) : en €
- Code de cotisation (S21.G00.82.002) : 079
- Date de début de période de rattachement (S21.G00.82.003) : 01012022
- Date de fin de période de rattachement (S21.G00.82.004) : 31122022
- Référence réglementaire ou contractuelle (S21.G00.82.005) : SIRET URSSAF

*Exemple :*



- Dans la déclaration DSN \ onglet Versements \ URSSAF \ Sous onglet Cotisations, la déclaration est à faire en qualifiant d'assiette « déplafonnée » (code 920). Un seul bloc 23 est donc à déclarer par DSN (hors régularisation).
- Faire Ajouter '+' sur la période courante et renseigner le bloc « Cotisation agrégée - S21.G00.23 » qui porte le CTP 998 en qualifiant d'assiette « déplafonnée » (code 920) et le montant de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (dans notre exemple 400.00€.)

**Bloc « Cotisation agrégée » (S21.G00.23) :**

- Code de cotisation (S21.G00.23.001) : 998
- Qualifiant d'assiette (S21.G00.23.002) : 920
- Taux de cotisation (S21.G00.23.003) : non renseigné
- Montant d'assiette (S21.G00.23.004) : 400.00€ (Montant de la contribution supplémentaire à l'apprentissage à renseigner).
- Montant de cotisation (S21.G00.23.005) : non renseigné
- Code INSEE commune (S21.G00.23.006) : non renseigné

*Exemple :***S21.G00.23 - Cotisation agrégée**

<input type="checkbox"/>	Cod...	Libellé	Qual...	Taux	Assiette	Cotisation	Code INSEE	Identifiant ...
<input type="checkbox"/>	027	CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOC...	920		71481.00			
<input type="checkbox"/>	100	RG CAS GENERAL	920	2.20	80931.00			
<input type="checkbox"/>	100	RG CAS GENERAL	921		69380.00			
<input type="checkbox"/>	236	FNAL TOTALITE	920		80931.00			
<input type="checkbox"/>	260	CSG CRDS REGIME GENERAL	920		82159.00			
<input type="checkbox"/>	430	COMPLEMENT COTISATION AF	920		18453.00			
<input type="checkbox"/>	479	FORFAIT SOCIAL 8%	920		2645.00			
<input type="checkbox"/>	635	COMPLEMENT COTISATION MALADIE	920		22996.00			
<input type="checkbox"/>	668	REDUCTION GENERALE ETENDUE	921			3510.00		
<input type="checkbox"/>	772	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHO...	920		71481.00			
<input type="checkbox"/>	900	VERSEMENT MOBILITE	920	2.85	80931.00		75117	
<input type="checkbox"/>	937	COTISATIONS AGS CAS GENERAL U2	920		71481.00			
<input type="checkbox"/>	998	CSA CONTRIBUTION ANNUELLE	920		400.00			

- Modifier le montant du versement en S21.G00.20.005 et en S21.G00.22.005 pour y ajouter le montant de la contribution (dans notre exemple ajouter 400€.)
- Cliquer sur 'Enregistrer'

Pour vous aider dans trouver le montant, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Vous avez créé une rubrique qui a historisé pour tous les salariés ayant eu un bulletin de salaire dans l'année de cotisations, vous pouvez donc faire une édition de l'état résumé de cotisations sur l'année civile de cotisations et vous obtiendrez la base et le montant patronale de la cotisation. Attention ceci est conditionné au fait que vous n'avez supprimé aucun salarié de votre base en fin d'année.

Vous avez la possibilité de faire une GA sur la rubrique 21000 en bases uniquement, cela sera à vous de faire le calcul de la base par le montant de la cotisations (0.20%).

Vous avez la possibilité de nous demander un état BI qui vous donnera se calcul en automatique.

Fin de la procédure